

Structure du site internet LBC/FT

- Introduction
 - § Contexte
 - § Objectifs
 - § Méthodologie
- Champ d'application
- Définitions
- Approche fondée sur les risques et évaluation globale des risques
- Organisation et contrôle interne
 - § Organisation et contrôle interne au sein des institutions financières
 - Gouvernance
 - Classification des risques
 - Politiques, procédures, processus et mesures de contrôle interne
 - Formation et sensibilisation du personnel
 - Whistleblowing interne
 - § Organisation et contrôle interne au sein des groupes
 - Maisons-mères belges
 - Filiales et succursales belges
 - Points de contacts centraux belges des établissements de paiement et des établissements de monnaie électronique européens
 - § Exécution des obligations par des tiers
 - § Brexit
- Vigilance à l'égard de la clientèle et des opérations
 - § Evaluation individuelle des risques
 - § Comptes et contrats anonyme ou numérotés
 - § Identification et vérification de l'identité
 - Personnes à identifier
 - Objet de l'identification et de la vérification de l'identité
 - Moment de l'identification et de la vérification de l'identité
 - Non-respect de l'obligation d'identification et de vérification de l'identité
 - § Identification des caractéristiques du client et de l'objet et la nature de la relation d'affaires ou de l'opération occasionnelle
 - § Obligation de vigilance continue et détection des opérations atypiques
 - § Cas particuliers de vigilance accrue
 - Vérification de l'identité au cours de la relation d'affaires et mise en œuvre de mesures alternatives à la clôture d'une relation d'affaires
 - Pays tiers à haut risque
 - Etats à fiscalité inexistante ou peu élevée
 - Relations de correspondance
 - Personnes politiquement exposées (PEPs)
 - § Devoirs de vigilance et respect d'autres législations
 - Lutte contre les discriminations
 - Protection des données à caractère personnel
 - Services bancaires de base
 - Accès des établissements de paiement aux services de comptes de paiement des établissements de crédit
- Analyse des opérations atypiques et déclaration de soupçons

12/2018

- § Analyse des opérations atypiques
- § Déclaration de soupçons
- § Interdiction de divulgation
- § Protection des déclarants
- Transferts de fonds
- Embargos financiers et gel d'avoirs
- Conservation et protection des données et documents
- Limitation de l'utilisation des espèces
- Contrôle exercé par la BNB
 - § Reporting des institutions financières
 - § Whistleblowing externe
 - § Pouvoirs et mesures de contrôle de la BNB
 - § Coopération nationale
 - § Coopération internationale
- Sanctions
 - § Sanctions administratives
 - § Sanctions pénales

Principaux documents de référence

Autres liens utiles

Versions successives du site LBC/FT